

Séance du 20 février 2024

Délibération n° 2024/15

OBJET : Approbation de la convention d'action foncière avec la ville de Luçon et la Communauté de communes Sud Vendée Littoral – Ilot de la Cloche d'Or

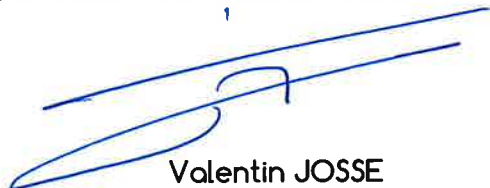
Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'action foncière entre la ville de Luçon, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet mixte en réhabilitation et renouvellement urbain,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture
Préfecture de la Vendée
DCPAT

Le

21 FEV. 2024

COURRIER ARRIVÉ LE